

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **8^e jour du mois d'avril 2024**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- › Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- › Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- › Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2024-143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 4.2 Dépôt d'une demande d'annexion de certains secteurs de la Ville de Danville à la Ville de Val-des-Sources par un regroupement de citoyens Danvillois;
- 6.7 Demande de gratuité de la mezzanine à la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour les rencontres annuelles 2024 de la Société d'Alzheimer de l'Estrie;
- 8.19 Intention de la Ville de Val-des-Sources pour des projets d'énergie solaire sur les terrains de l'ancien site de Mine Jeffrey;
- 8.20 Autorisation de signature – Entente pour achat d'Actifs de Tergeo pour Extera;
- 10.4 Mandat à Gestion 2000 pour l'entretien de certains aménagements paysagers et espaces verts municipaux;
- 11.8 Demande pour une enseigne extérieure dans un secteur affecté par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Immeuble du 266, 1^{re} Avenue;

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait des points suivants :

- 8.3 Aide financière pour le projet de réfection de la cour de l'école La Passerelle;
- 10.1 Entente intermunicipale du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire de la Ville de Val-des-Sources avec la Ville de Danville;

Adoptée

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES
DU LUNDI 8 AVRIL 2024 À 18 h 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2024;
3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2024;
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2024;
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Officialisation de la rue Senneville par la Commission de toponymie;
 - 4.2 **Dépôt d'une demande d'annexion de certains secteurs de la Ville de Danville à la Ville de Val-des-Sources par un regroupement de citoyens Danvillois;**
5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
6. **DEMANDE D'APPUI**
 - 6.1 Demande de gratuité pour la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour l'activité du 20 septembre 2024 de la Société d'horticulture et d'écologie de Val-des-Sources;
 - 6.2 Demande d'aide financière pour la Grande Foire Minéralogique de Val-des-Sources, 28^e édition;
 - 6.3 Demande d'aide financière pour le programme – Viens t'amuser, j'ai une place pour toi ! – Été 2024 – Défi handicap des Sources;
 - 6.4 Appui à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique;
 - 6.5 Gala Méritas de l'École secondaire de l'Escale – Prix ambassadeur de la Ville de Val-des-Sources;
 - 6.6 Aide financière pour l'activité d'athlétisme de l'école secondaire de l'Escale;
 - 6.7 **Demande de gratuité de la mezzanine à la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour les rencontres annuelles 2024 de la Société d'Alzheimer de l'Estrie;**

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2017-264 sur le traitement des élus municipaux;
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) (Modification des limites zones 94-C et 95-R);
- 7.3 Désignation des personnes responsables de l'application du règlement 2024-365 – Règlement relatif aux animaux;

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés pour le mois de mars 2024;
- 8.2 Mandat au Moulin 7 pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale;
- ~~8.3 Aide financière pour le projet de réfection de la cour de l'école la Passerelle;~~ **RETIRÉ**
- 8.4 Déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources;
- 8.5 Vente d'un terrain boulevard Saint-Luc (Lot 3 170 511);
- 8.6 Embauche de madame Lyne Carrier au poste de Greffière de la Cour municipale;
- 8.7 Nomination de Lyne Carrier à titre de percepteur des amendes pour la Cour municipale de Val-des-Sources;
- 8.8 Nomination de monsieur Georges-André Gagné au poste de Greffier et mesdames Sarah Richard et Annie Lamontagne comme Greffières suppléantes pour la Ville de Val-des-Sources;
- 8.9 Fin de probation de monsieur Stéphane Alain au poste de Directeur du développement du territoire et directeur général adjoint;
- 8.10 Mandat Groupe RDL – Mission d'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables;
- 8.11 PG Solutions – Contrats d'entretien et soutien des applications pour les départements de la trésorerie, de la Cour municipale, de la direction générale, de l'urbanisme et du service des incendies – Année 2024;
- 8.12 Approbation de l'offre de services soumise par la suite financière PG Solutions pour l'acquisition et l'installation du logiciel compteurs d'eau;
- 8.13 Adjudication d'une offre de 955 500 \$;
- 8.14 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 955 500 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2024;
- 8.15 Désignation de nouvelles personnes pour les transactions à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- 8.16 Demande de carte de crédit Visa de la Ville de Val-des-Sources pour Maxime Latulipe, directeur des travaux publics intérimaire;

- 8.17 Demande de carte de crédit Visa de la Ville de Val-des-Sources pour Roch Hamel, nouveau directeur des Travaux publics;
- 8.18 Adjudication du contrat d'assurance dommages et de responsabilités 2024-2025;
- 8.19 Intention de la Ville de Val-des-Sources pour des projets d'énergie solaire sur les terrains de l'ancien site de Mine Jeffrey;**
- 8.20 Autorisation de signature – Entente pour achat des actifs de Tergeo pour Extera;**

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de resurfaçage 2023 – Autorisation des dépassements des coûts au contrat;
- 9.2 Nomination de monsieur Maxime Latulipe comme Directeur des Travaux publics intérimaire;
- 9.3 Embauche de monsieur Roch Hamel au poste de Directeur des Travaux publics;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- ~~10.1 Entente intermunicipale du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire de la Ville de Val-des-Sources avec la Ville de Danville;~~
RETIRÉ
- 10.2 Embauche d'Emmanuelle Cassan, au poste d'éducatrice spécialisée au Camp de jour;
- 10.3 Adhésion annuelle 2024 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);
- 10.4 Mandat à Gestion 2000 pour l'entretien de certains aménagements paysagers et espaces verts municipaux;**

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de mars 2024;
- 11.2 Dérogation mineure visant le 100, rue Harvey;
- 11.3 Dérogation mineure visant le 232, rue Larochele;
- 11.4 Dérogation mineure visant le 424, 3^e Avenue;
- 11.5 Demande de travaux de rénovations extérieures dans un secteur affecté par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Immeuble du 326, 1^{re} Avenue;
- 11.6 Subvention dans le cadre du programme de rénovation de façades commerciales – 326, 1^{re} Avenue;
- 11.7 Autorisation de signature – Demande au Fonds d'appui à la concordance au schéma d'aménagement et développement durable de la MRC des Sources;

- 11.8 **Demande pour une enseigne extérieure dans un secteur affecté par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Immeuble du 266, 1^{re} Avenue;**

12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Tarification pour échange de service en incendie avec la municipalité de Saint-Claude;
- 12.2 Tarification pour échange de service en incendie avec la Ville de Danville;
- 12.3 Tarification pour échange de service en incendie avec la municipalité de Wotton;
- 12.4 Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire – Appui au projet;

13. **PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

14. **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

2024-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 février 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que rédigé.

Adoptée

2024-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que rédigé.

Adoptée

2024-146

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 11 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2024 tel que rédigé.

Adoptée

2024-147

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 mars 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2024 tel que rédigé.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

Officialisation de la rue Senneville par la Commission de toponymie;

Dépôt d'une demande d'annexion de certains secteurs de la Ville de Danville à la Ville de Val-des-Sources par un regroupement de citoyens Danillois;

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Madame Lise Charbonneau dépose une demande au Conseil municipal pour la révision de la décision concernant le retrait d'un hauban situé à l'arrière de sa propriété. Lettre en pièce jointe.

Madame Ghislaine Leroux demande un suivi dans le dossier de l'implantation de terrains de pickleball extérieur. Madame Leroux demande également si l'installation des filets et lignes pour les terrains de pickleball seront faites cette année sur la patinoire du secteur Beausite. En terminant, madame Leroux demande également qu'un drainage soit fait au pourtour de la patinoire, car l'eau demeure sur la surface et c'est dangereux pour les joueurs.

Un citoyen s'interroge sur la pérennité du pickleball lorsque le Complexe CBA sera définitivement fermé. Monsieur demande également ce que la Ville de Val-des-Sources fera pour offrir un service aux citoyens dans le domaine du pickleball.

6. DEMANDE D'APPUI

2024-148

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR L'ACTIVITÉ DU 20 SEPTEMBRE 2024 DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la Société d'horticulture et d'écologie des Sources pour l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une activité le 20 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour leur activité du 20 septembre 2024. Cette gratuité doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-149

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GRANDE FOIRE MINÉRALOGIQUE DE VAL-DES-SOURCES, 28^E ÉDITION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de minéralogie d'Asbestos pour l'organisation de la 28^e édition de la Foire Minéralogique de Val-des-Sources les 17 et 18 août 2024.

CONSIDÉRANT que la Foire Minéralogique de Val-des-Sources est le troisième salon en importance au Québec et attire des visiteurs venant de partout en province;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement pour un montant de 500 \$ à la 28^e édition de la Foire Minéralogique de Val-des-Sources les 17 et 18 août 2024.

QUE cette contribution soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME – VIENS T'AMUSER, J'AI UNE PLACE POUR TOI! – ÉTÉ 2024 – DÉFI HANDICAP DES SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de madame Patricia Element, présidente de Défi handicap des Sources pour un soutien financier pour le programme Viens t'amuser, j'ai une place pour toi! Programme pour les jeunes de 6 à 21 ans ayant un handicap physique, intellectuel, TDA-H ou du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'on les municipalités à l'égard des enfants en situation de handicap dans les camps de jour;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent déléguer la responsabilité à un organisme, les services d'accompagnement pour les jeunes de 6 à 21 ans;

CONSIDÉRANT que Défi handicap des Sources a les ressources et le personnel qualifié pour accueillir les jeunes en situation de handicap dans un cadre sécuritaire et adapté;

CONSIDÉRANT que l'offre de service sera bonifiée à 5 jours par semaine pour une durée de 8 semaines et que le taux est de 108 \$ par jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement pour un montant de 4 320 \$ pour l'année 2024 dans le cadre du programme Viens t'amuser, j'ai une place pour toi! de Défi handicap des Sources.

QUE cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-151

APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que selon les estimations de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée unanimement par tous les membres du Conseil et résolu :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructures;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un cadre de croissance municipale modernisant le financement des municipalités favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux ministres à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur Scott Pearce et au président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Jacques Demers.

Adoptée

2024-152

GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE – PRIX AMBASSADEUR DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de madame Yannik Scrosati de l'école secondaire de l'Escale pour l'attribution de la bourse de 250 \$ pour le prix Ambassadeur de la Ville de Val-des-Sources lors du Gala Méritas du 31 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette la somme de 250 \$ dans le cadre du prix Ambassadeur de la Ville de Val-des-Sources pour l'étudiant ou le groupe d'étudiants de l'école secondaire de l'Escale s'étant le plus démarqué par son engagement dans le rayonnement de Val-des-Sources ;

QUE cette bourse de 250 \$ soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire;

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-153

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE L'ATHLÉTISME DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

CONSIDÉRANT la demande de l'école secondaire de l'Escale pour une commandite pour le financement des collations, les prix de présences et les médailles lors de la journée d'athlétisme du 21 mai prochain, offerte aux élèves de 5^e et 6^e année des écoles primaires de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette la somme de 500 \$ à titre de commandite à l'école secondaire de l'Escale pour l'organisation d'une journée d'athlétisme le 21 mai prochain pour les élèves de 5^e et 6^e année des écoles primaires de la MRC des Sources;

QUE cette commandite soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire;

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2024-154

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA MEZZANINE À LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR LES RENCONTRES ANNUELLES 2024 DE LA SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la Société d'Alzheimer de l'Estrie pour l'utilisation de la mezzanine à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour leurs rencontres durant l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la mezzanine à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour les rencontres durant l'année 2024 pour la Société d'Alzheimer de l'Estrie. Cette gratuité doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement portant sur le traitement des élus de la Ville de Val-des-Sources. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-000

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Loi sur le Traitement des élus municipaux autorise le conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU que les charges des membres du conseil comportent de nombreuses responsabilités qui augmentent sans cesse depuis quelques années;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération des élus municipaux de Val-des-Sources ;

ATTENDU que le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux a été modifié par les règlements 2018-283, 2020-311 et 2022-332 ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le (la) conseiller (ère) ... à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2024.

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT, À SAVOIR :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-000
ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ARTICLE 1- PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- TRAITEMENT ANNUEL DES ÉLUS

Pour l'année 2024 et rétroactivement au 1^{er} janvier, un traitement annuel de 65 000.00 \$ est accordé au maire de la ville de Val-des-Sources, soit 45 578.00 \$ en rémunération et 19 422 \$ à titre d'allocation de dépenses. Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

Pour l'année 2024 et rétroactivement au 1^{er} janvier, un traitement annuel de 21 667 \$ est accordé à chacun(e) des conseillers (ères) de la ville de Val-des-Sources, soit 14 516.89 \$ en rémunération et 7 150,11 \$ à titre d'allocation de dépenses. Cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prévu à la Loi sur le Traitement des élus municipaux.

TRAITEMENT 2024	MAIRE	CONSEILLERS
RÉMUNÉRATION ANNUELLE	45 578 \$	14 516.89 \$
ALLOCATION DE DÉPENSES	19 422 \$	7 150.11 \$
TRAITEMENT ANNUEL	65 000 \$	21 667 \$

ARTICLE 3 – MAIRE SUPPLÉANT

Le conseil choisit un membre du conseil afin d'occuper le poste de maire suppléant. Ce dernier occupe ses fonctions jusqu'à la nomination d'un ou d'une successeur(e).

Le ou la membre du conseil qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération qu'il reçoit comme conseiller(ère), a droit à une rémunération additionnelle de 10% de la rémunération du maire.

ARTICLE 4 – RÉMUNÉRATION POUR ABSENCE PROLONGÉE À L'EXTÉRIEUR POUR ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

L'élu qui devra s'absenter pour plus de quatre (4) nuitées à l'extérieur de la municipalité à titre de représentant de la Ville de Val-des-Sources a droit à une rémunération de 100 \$ par jour.

Pour l'application du présent article, on entend par activité de représentation, une activité faite au bénéfice de la municipalité et dont l'élu a reçu explicitement un mandat de la part du Conseil.

ARTICLE 5 - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le maire a droit de bénéficier des mêmes couvertures que le régime d'assurance collective en vigueur pour les membres de la classe 1, soit les employés-cadres et employés non syndiqués de la Ville de Val-des-Sources, pour ce qui est des garanties en assurance-vie, assurance maladie et maladie additionnelle (frais paramédicaux). Il sera admissible à la même tarification que les membres de cette classe.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DU VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES

Les membres du Conseil reçoivent leur traitement toutes les deux semaines par dépôt direct.

ARTICLE 7- INDEXATION

En conformité à la Loi sur le Traitement des élus municipaux, la rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^e janvier 2025.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi par la Régie des Rentes du Québec au 1^e janvier de chaque année à laquelle s'ajoute un pourcentage supplémentaire tel que montré au tableau suivant :

2025	Indexation RRQ + 1 % minimum 3%
2026	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2027	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%
2028	Indexation RRQ + 0,5% minimum 2,5%

ARTICLE 8 - ABROGATION DU RÈGLEMENT ANTÉRIEUR ET SES AMENDEMENTS

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement numéro 2017-264 ainsi que ses amendements soient les règlements 2018-283, 2020-311 et 2022-332.

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'entrée en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 – RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) – MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES 94-C ET 95-R

La conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement portant sur la modification du règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) – Modification des limites des zones 94-C et 95-R. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-000

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116 RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES) (MODIFICATION LIMITE DES ZONES 94-C ET 95-R)

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources a adopté le Règlement numéro 2006-116 : règlement de zonage en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes, ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Modification des limites des zones 94-C et 95-R

Les limites des zones 94-C et 95-R sont modifiées, telle que montré à la figure suivante :

Avant



Après



ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

2024-155

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2024-365 – RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT l'article 25.2 du règlement 2024-365 relatif aux animaux qui stipule que le conseil municipal déclare que les avocats à l'emploi de la Ville ou mandatés par le Service juridique peuvent, au nom de la Ville, appliquer le présent règlement et prendre toute procédure pénale ou civile utile pour en assurer le respect. Le conseil municipal peut également par résolution désigner tout autre officier ou mandataire pour voir à l'application de l'une ou de plusieurs dispositions du présent règlement qui est ou sont alors réputés être l'autorité compétente aux fins de l'application de ces dispositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources désigne le directeur de l'inspection et de l'environnement ainsi que l'inspecteur municipal comme officiers chargés d'appliquer le règlement 2024-365 relatif aux animaux de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

2024-156

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2024

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

MARS 2024

- Administration municipale	1 470 117,48 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de MARS 2024 :	1 470 117,48 \$

Adoptée

2024-157

MANDAT AU MOULIN 7 POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

La conseillère Andréanne Ladouceur dénonce une apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite offrir une fête Nationale à ses citoyens à la Place de la Traversée le 23 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Microbrasserie Moulin 7 inc. pour organiser la Fête Nationale 2024 de Val-des-Sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Microbrasserie Moulin 7 inc. à organiser les festivités de la Fête Nationale 2024 pour la Ville de Val-des-Sources;

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise la tenue des activités de la Fête Nationale 2024 à la Place de la Traversée ;

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue pour un montant de 3 000 \$ à Microbrasserie Moulin 7 inc. pour l'organisation de la Fête Nationale 2024 ;

QUE la Ville de Val-des-Sources mette à la disposition de Microbrasserie Moulin 7 inc. certains équipements disponibles selon les conditions établies avec le directeur général.

Adoptée

AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA PASSERELLE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

2024-158

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources et Cooptel ont convenu d'une entente pour le service de desserte internet haute vitesse sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources le 18 mars 2021;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent apporter une modification au nombre de portes pour l'implantation du réseau de fibre optique, spécifié à l'entente à l'article 3

CONSIDÉRANT que la technologie par fibre optique (FTTH) semble la plus adaptée aux réalités de notre territoire, tant économiques, sociales que géographiques.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Val-des-Sources souhaite s'assurer que tous ses citoyens aient accès à un service internet haute vitesse avec la technologie FTTH;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Cooptel souhaite déployer son réseau de fibre optique sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources couvrant ainsi les résidences mal desservies à internet haute vitesse et permettant à tous les citoyens de la municipalité d'avoir accès à un service internet par fibre s'ils le désirent;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet de déploiement de son réseau de fibre optique sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources, l'entreprise Cooptel aurait besoin d'un soutien financier de l'ordre de 90 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'avenant à l'entente pour le service de desserte internet haute vitesse sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-159

VENTE D'UN TERRAIN BOULEVARD SAINT-LUC (LOT 3 170 511)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources) s'est portée acquéreur de certaines propriétés de Mine Jeffrey afin de favoriser leur développement;

CONSIDÉRANT l'entente du 27 septembre 2016 avec Monsieur Bruno Saint-Onge afin de favoriser le développement de terrains en bordure du boulevard Saint-Luc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à Gestion BMJA inc. (Monsieur Bruno Saint-Onge) le lot 3 170 511 et une partie du lot 3 564 004, tel que montré à la figure faisant partie de cette résolution, au coût de 6,20 \$ du mètre carré afin de réaliser un projet commercial. L'ensemble des frais professionnels est à la charge de l'acquéreur ;

QUE dans le contrat d'achat du terrain, une clause devra prévoir que dans le cas où le terrain ne serait pas développé dans les 36 mois suivants la transaction, la Ville de Val-des-Sources pourra, si elle le désire, après un préavis de 60 jours, acquérir le terrain vendu au montant de 4,65 \$ du mètre carré incluant l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction.



Adoptée

2024-160

EMBAUCHE DE MADAME LYNE CARRIER AU POSTE DE GREFFIÈRE DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la réorganisation de la structure de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de greffière de la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler le poste de greffière de la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre madame Lyne Carrier et la directrice adjointe à l'administration et finance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE madame Lyne Carrier soit embauchée comme greffière de la Cour municipale ;

QUE madame Carrier entrera en fonction le lundi 22 avril 2024 ;

QUE les conditions de ce poste seront celles prévues à l'entente du 25 mars 2024 et la Politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville de Val-des-Sources en vigueur.

Adoptée

2024-161

NOMINATION DE LYNE CARRIER À TITRE DE PERCEPTEUR DES AMENDES POUR LA COUR MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de madame Lyne Carrier comme Greffière de la Cour municipale de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que dans l'exécution de ses tâches, madame Carrier aura le mandat de percevoir les amendes pour la Cour municipale de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE madame Lyne Carrier soit nommée percepteur des amendes pour la Cour municipale de Val-des-Sources.

Adoptée

2024-162

NOMINATION DE MONSIEUR GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ AU POSTE DE GREFFIER ET MESDAMES SARAH RICHARD ET ANNIE LAMONTAGNE COMME GREFFIÈRES SUPPLÉANTES

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de Madame Marie-Christine Fraser, le poste de greffier de la Ville des Val-des-Sources est vacant;

CONSIDÉRANT que Georges-André Gagné agit actuellement comme greffier suppléant ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu:

QUE monsieur Georges-André Gagné soit nommé greffier de la Ville de Val-des-Sources;

QUE madame Sarah Richard et madame Annie Lamontagne soient nommées greffières suppléantes de la Ville de Val-des-Sources;

Adoptée

2024-163

FIN DE PROBATION DE MONSIEUR STÉPHANE ALAIN AU POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Stéphane Alain le 11 septembre 2023 comme directeur du développement du territoire et directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que sa période de probation de 910 heures s'est écoulée;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme la permanence de monsieur Stéphane Alain au poste de directeur du développement du territoire et directeur général adjoint en date du 11 mars 2024.

Adoptée

2024-164

MANDAT GROUPE RDL – MISSION D'AUDIT DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT qu'un régime de compensation oblige les entreprises assujetties à compenser les municipalités pour les coûts qu'engendrent la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis sur le marché québécois;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec est responsable de gérer l'application du régime de compensation dont le calcul des compensations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit déclarer annuellement à Recyc-Québec son coût net et son tonnage de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que cette déclaration doit être accompagnée d'un rapport vérificateur externe indépendant signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Groupe RDL pour effectuer l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Adoptée

2024-165

PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA TRÉSORERIE, DE LA COUR MUNICIPALE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DE L'URBANISME ET DU SERVICE DES INCENDIES – ANNÉE 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

DE renouveler pour l'année 2024 avec la firme PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des applications de différents services municipaux :

TRÉSORERIE	Gestion de la comptabilité, de la taxation/perception, de la paie, des comptes fournisseurs, de la préparation budgétaire, des immobilisations au coût de 35 154 \$ avant les taxes.
COUR MUNICIPALE	Gestion de la Cour municipale au coût de 8 845 \$ avant les taxes.
DIRECTION GÉNÉRALE	Gestion documentaire au coût de 1 081 \$ avant les taxes.
URBANISME	Gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbanisme (zonage) au coût de 12 014 \$ avant les taxes.
INCENDIE	Prévention mobile, prévention, plan d'intervention et rapport d'intervention au coût de 2 337 \$ avant les taxes.

ÉLECTION ET SERVICE DE LA DETTE	Plateforme électorale PERFAS et service de la dette au coût de 3 986 \$ avant les taxes.
PLATEFORME VOILÀ	Voilà portail citoyen et Voilà mobile au coût de 1 518 \$ avant les taxes.

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle pour l'année 2024 avec la compagnie PG Solutions inc. tous les contrats d'entretien et de soutien des logiciels d'applications pour un montant total de 64 935 \$ avant les taxes.

Adoptée

2024-166

APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES SOUMISE PAR LA SUITE FINANCIÈRE PG SOLUTIONS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU LOGICIEL COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que certains programmes de soutien financier aux infrastructures municipales d'eau invitent les municipalités à poursuivre leurs efforts en matière d'économie d'eau potable, de gestion des actifs et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ces programmes offrent un soutien financier supplémentaire en fonction du niveau d'engagement des administrations municipales envers les démarches de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et des plans de gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT que les majorations accordées atteignent jusqu'à 40%;

CONSIDÉRANT que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable exige à la ville de Val-des-Sources d'inclure une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau d'ici au 1^{er} septembre 2024 pour les immeubles non résidentiels;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à cette exigence, la Ville doit mettre en place un système adéquat;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la suite financière PG Solutions pour l'acquisition et l'installation du logiciel compteur d'eau pour un montant de 23 514 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de la suite financière PG Solutions pour l'acquisition et l'installation du logiciel de comptage d'eau, afin de permettre à la Ville de Val-des-Sources de se conformer aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour un montant de 23 514 \$ avant les taxes.

Adoptée

2024-167

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE 955 500 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 avril 2024, au montant de 955 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministre des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre c-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

43 700 \$	4,78000 %	2025
46 100 \$	4,78000 %	2026
48 400 \$	4,78000 %	2027
50 900 \$	4,78000 %	2028
766 400 \$	4,78000 %	2029

Prix 100,00000

Coût réel : 4,78000 %

2- CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

43 700 \$	4,88000 %	2025
46 100 \$	4,88000 %	2026
48 400 \$	4,88000 %	2027
50 900 \$	4,88000 %	2028
766 400 \$	4,88000 %	2029

Prix 100,00000

Coût réel : 4,88000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 700 \$	4,90000 %	2025
46 100 \$	4,75000 %	2026
48 400 \$	4,65000 %	2027
50 900 \$	4,60000 %	2028
766 400 \$	4,55000 %	2029

Prix 98,71000

Coût réel : 4,88794 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2024 au montant de 955 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-261. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

2024-168

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 955 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-des-Sources souhaite emprunter par billets pour un montant de 955 500 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro :	Pour un montant de :
2017-261	123 300 \$
2017-261	832 200 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt 2017-261, la Ville de Val-des-Sources souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 avril 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	43 700 \$	
2026	46 100 \$	
2027	48 400 \$	
2028	50 900 \$	
2029	53 500 \$	À payer en 2029
2029	712 900 \$	À renouveler

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-261 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2024-169

DÉSIGNATION DE NOUVELLES PERSONNES POUR LES TRANSACTIONS À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

CONSIDÉRANT que lors de transactions pour l'immatriculation d'un véhicule municipal à la Société d'assurance automobile du Québec, un mandataire pour la Ville de Val-des-Sources doit être nommé par résolution;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-309 du 2 octobre 2023 désignant les personnes suivantes pour les transactions à la SAAQ : Nathalie Doyon, Sarah Richard, Alain

Chainé, Jean-Daniel Côté, Maxime Latulipe, Yanick Pinard, Marie-Ève Camiré, Alex Lehoux-Arel et Stéphane;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Alex Lehoux-Arel;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de désigner de nouvelles personnes pour effectuer les transactions à la SAAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur., appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE monsieur Roch Hamel soit désigné pour effectuer les transactions à la SAAQ;

QUE la liste complète des personnes désignées soit : Nathalie Doyon, Sarah Richard, Alain Chainé, Jean-Daniel Côté, Maxime Latulipe, Yanick Pinard, Marie-Ève Camiré, Stéphane Alain et Roch Hamel.

Adoptée

2024-170

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR MAXIME LATULIPE, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS INTÉrimAIRE

CONSIDÉRANT que le 5 mars 2024, monsieur Maxime Latulipe a été nommé directeur des Travaux publics intérimaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit effectuer une demande auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit en son nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Affaires au nom de Maxime Latulipe avec une limite autorisée à 10 000 \$;

QUE la personne autorisée à signer la demande pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources soit Sarah Richard, trésorière.

Adoptée

2024-171

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR ROCH HAMEL NOUVEAU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'entrée en poste le 15 avril prochain du nouveau directeur des Travaux publics, monsieur Roch Hamel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit effectuer une demande auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit en son nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Affaires au nom de Roch Hamel avec une limite autorisée à 10 000 \$;

QUE la personne autorisée à signer la demande pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources soit Sarah Richard, trésorière.

Adoptée

2024-172

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉS 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour les assurances de dommages et de responsabilités;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour les assurances de responsabilités pour la période d'assurance 2024-2029 pour le Regroupement de Bécancour ;

CONSIDÉRANT qu'une négociation de gré à gré a été réalisée pour le renouvellement des assurances de dommages avec les fournisseurs actuels dans le cadre de deux blocs d'assurance : Bloc A (biens, bris des équipements, délits) avec BFL Canada et Bloc C (automobile des propriétaires, automobile des garagistes) avec Beneva.

CONSIDÉRANT que pour le terme 2023-2024, la prime d'assurance de dommages et de responsabilités pour la Ville de Val-des-Sources a été de 224 496 \$;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024-2025, la soumission de BFL Canada inc. pour l'assurance de dommage et de responsabilités (excluant l'assurance automobile) pour la Ville de Val-des-Sources est de 225 081 \$ incluant les taxes afférentes, soit une hausse de 0.26 % par rapport à l'année dernière;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : Fidema Groupe-conseils Inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui concerne l'assurance des biens, bris des équipements et délits et l'assurance responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'OCTROYER le contrat des assurances de dommages et de responsabilités de la Ville de Val-des-Sources pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et de verser pour le terme 2024-2015, la prime des assurances de la Ville de Val-des-Sources, soit un montant de 225 081,39 \$ incluant les taxes afférentes, au mandataire des assureurs soit BFL Canada inc.

Adoptée

2024-173

INTENTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR DES PROJETS D'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LES TERRAINS DE L'ANCIEN SITE DE MINE JEFFREY

CONSIDÉRANT les défis auxquels la société québécoise doit faire face à l'égard de la transition énergétique et que la Ville de Val-des-Sources souhaite faire partie de la solution ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources travaille à développer l'ancien site de Mine Jeffrey depuis plus d'une décennie ;

CONSIDÉRANT que ce site dégradé représente une grande opportunité pour accueillir des installations énergétiques sans générer de contraintes importantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé unanimement par tous les membres du Conseil et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources, fasse connaître à Hydro-Québec son intérêt pour le développement sur son territoire de projet d'énergie solaire, particulièrement sur le site de l'ancienne Mine Jeffrey.

Adoptée

2024-174

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR ACHAT DES ACTIFS DE TERGEO POUR EXTERA

CONSIDÉRANT le processus de sollicitation d'investissement et de vente des actifs de TERGEO Minéraux critique par le Syndic Raymond Chabot ;

CONSIDÉRANT la fin du processus au 15 avril prochain ;

CONSIDÉRANT la vision de la ville de Val-des-Sources en lien avec la poursuite des activités sur l'ancien site de TERGEO ;

CONSIDÉRANT la volonté de EXTERRA CARBON SOLUTIONS INC de potentiellement déposé une offre en incluant la vision de la ville;

CONSIDÉRANT que la ville est ouverte à négocier un partenariat avec EXTERRA CARBON SOLUTIONS INC, pour la relance de l'ancien site de TERGEO

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE Monsieur Stéphane Alain, directeur général adjoint - développement du territoire, puisse signer tout document signifiant l'intérêt de la ville à négocier un partenariat de collaboration avec EXTERRA CARBON SOLUTIONS INC.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

2024-175

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 2023 – AUTORISATION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a octroyé le contrat des travaux d'infrastructures 2023 à l'entreprise Sintra inc. au montant inscrit à la soumission de 272 487,25 \$, (taxes incluses) pour le resurfaçage des rues Filion et Tardif ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des travaux était plus importante que prévu et qu'il y a eu directives de changement acceptées par le représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux ont généré des coûts supplémentaires pour un montant de 61 063.08 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte de payer les coûts supplémentaires de 61 063.08 \$ pour le mandat de resurfaçage de la rue Filion et de la rue Tardif ;

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 dans le cadre des travaux de resurfaçage 2023.

Adoptée

2024-176

NOMINATION DE MONSIEUR MAXIME LATULIPE COMME DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la vacance au poste du Directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT l'importance de combler le poste durant la période d'affichage;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Latulipe occupe le poste de contremaître aux Travaux publics et connaît les rouages du poste de directeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'OCTROYER le poste de Directeur des Travaux publics de façon intérimaire à monsieur Maxime Latulipe jusqu'au moment de l'embauche du nouveau directeur des Travaux publics.

Adoptée

2024-177

EMBAUCHE DE MONSIEUR ROCH HAMEL AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste du Directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Roch Hamel qui possède de l'expérience comme Directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT l'entrevue intervenue entre monsieur Hamel et la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur du développement du territoire et directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE monsieur Roch Hamel soit nommé Directeur des Travaux publics pour la Ville de Val-des-Sources pour une entrée en fonction le 15 avril 2024;

QUE les conditions de ce poste soient celles prévues dans la Politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville de Val-des-Sources en vigueur;

QUE considérant ses années d'expérience comme directeur des Travaux publics, la classification pour les conditions de travail et salariale de monsieur Hamel sera établie à l'échelon 5 pour l'année 2024.

Adoptée

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES AVEC LA VILLE DE DANVILLE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

2024-178**EMBAUCHE D'EMANUELLE CASSAN, AU POSTE D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE AU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une ressource en éducation spécialisée pour le camp de jour de la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

D'AUTORISER l'embauche d'Emanuelle Cassan au poste d'éducatrice spécialisée du camp de jour ;

QUE le salaire soit celui prévu à la politique de rémunération des employés du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Adoptée

2024-179**ADHÉSION ANNUELLE 2024 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE)**

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) contribue au développement du loisir, du sport et du plein air en Estrie;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) bénéficient de multiples opportunités de soutien, d'accompagnement, de conseils, de financement, de services dont la plupart sont gratuits pour les membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2024-2025 au montant de 125 \$, basé sur la population de la municipalité.

QUE la directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire signe pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, tous les documents inhérents à l'adhésion.

Adoptée

2024-180**MANDAT À GESTION 2000 POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET ESPACES VERTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir certains espaces verts appartenant à la Ville de Val-des-Sources ;

CONSIDÉRANT les prix remis par Gestion 2000 enr. à savoir :

ESPACES MUNICIPAUX	PRIX (AVANT LES TAXES)
Maisonnette – Aréna	850 \$
Camion 200 tonnes – Boulevard Saint-Luc / Route 255	850 \$
Place de la Traversée – Entretien paysager	1 150 \$
Halte VR	1 610 \$
Observatoire – Boulevard Saint-Luc	1 500 \$
Centre de loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies	900 \$
École La Passerelle	900 \$
Plateau Desjardins	700 \$
Parc des Pionniers – Boulevard Saint-Luc / Général Vanier	850 \$
Bibliothèque et Hôtel de Ville	3 200 \$
Plateau sportif – Lou Richard, Dollar, Soccer: engrais, millage et aération	5 065 \$
Bacs à fleurs : entretien	5 420 \$

Place de la Traversée – parc et sentier piétonnier : entretien pelouse	6 200 \$
Sentier entre la Place de la Traversée et Halte VR : entretien pelouse	1 110 \$
TOTAL	30 305 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le mandat d'entretien des espaces verts municipaux soit attribué à Gestion 2000 enr. pour le montant de 30 305 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MARS 2024

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	22	553 000 \$	553 000 \$
Février	13	686 500 \$	1 239 500 \$
Mars	20	951 455 \$	2 190 955 \$
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

2024-181

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 100, RUE HARVEY

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 100, rue Harvey;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- L'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant, ce qui est actuellement défendu tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 122-R, issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 14 mars 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 100, rue Harvey à l'effet d'autoriser l'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant, ce qui est actuellement défendu tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 122-R, issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

Adoptée

2024-182

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 232, RUE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 232, rue Larochelle;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- L'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant, ce qui est actuellement défendu tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 129-R, issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 18 mars 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 232, rue Larochelle à l'effet d'autoriser l'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant, ce qui est actuellement défendu tel que spécifié à la grille des spécifications de la zone 129-R, issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

Adoptée

2024-183

DÉROGATION MINEURE VISANT LE 424, 3^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 424, 3^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul avant de 6.87m au lieu de 7.00m sur la rue de la Polyvalente pour un bâtiment principal, une marge de recul arrière de 6.17m au lieu de 8.00m pour un bâtiment principal et une marge de recul du patio à l'arrière de 1.91m au lieu de 2.00m, le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 50-R issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public le 20 mars 2024 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

- **QUE** la Ville de Val-des-Sources d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 424, 3^e Avenue à l'effet d'autoriser une marge de recul avant de 6.87m au lieu de 7.00m sur la rue de la Polyvalente pour un bâtiment principal, une marge de recul arrière de 6.17m au lieu de 8.00m pour un bâtiment principal et une marge de recul du patio à l'arrière de 1.91m au lieu de 2.00m, le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 50-R issue du règlement de zonage numéro 2006-116.

Adoptée

2024-184

DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 326, 1^{re} AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de travaux déposé pour l'immeuble sis au 326, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée avant le début des travaux et qu'elle était accompagnée de tous les documents et plans nécessaires.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au demandeur de travailler l'aménagement extérieur et d'engazonner certaines zones et que ce dernier s'est engagé à le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve les plans des travaux pour l'immeuble situé au 326, 1^{re} Avenue.

Adoptée

2024-185

SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES – 326, 1^{re} AVENUE

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 326, 1^{re} Avenue afin de bénéficier du Programme de subvention pour la rénovation de façades commerciales dans le secteur du centre-ville ;

CONSIDÉRANT les plans et les soumissions déposés à l'inspecteur municipal et analysés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme montrant les travaux à réaliser :

CONSIDÉRANT que ces travaux sont évalués à 35 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de subvention pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé au 326, 1^{re} Avenue;

QU'UN montant de 10 000 \$ soit remis à la fin des travaux conditionnellement au fait que les travaux doivent respecter les soumissions et plans présentés.

Adoptée

2024-186

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE AU FONDS D'APPUI À LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau SADD, les municipalités doivent modifier leur réglementation d'urbanisme pour la rendre concordante au SADD;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mis en place un programme d'aide financière pour aider les municipalités dans l'exercice de concordance ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a mandaté la firme La boîte d'urbanisme pour procéder à la concordance de sa réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande de 25 000 \$ à la MRC des Sources pour l'aider financièrement dans l'exercice de concordance de sa réglementation d'urbanisme au nouveau Schéma d'aménagement et de développement.

QUE le directeur de l'Inspection et de l'Environnement, est autorisé à signer l'ensemble des documents en lien avec la demande de support financier.

Adoptée

2024-187

DEMANDE POUR UNE ENSEIGNE EXTÉRIEURE DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – IMMEUBLE DU 266, 1^{RE} AVENUE

La conseillère Caroline Payer dénonce une apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles désire aménager un café bistro au 266, 1^{re} Avenue et que pour ce faire elle souhaite installer de l'affichage extérieur;

CONSIDÉRANT que le 266, 1^{re} Avenue est assujéti à une autorisation relative à un Plan d'implantation et d'intégration architectural dans le cadre du règlement 2006-112 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande en fonction des objectifs et des critères d'aménagement fixés concernant le projet d'affichage du futur commerce et qu'elle recommande au conseil municipal d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le plan d'implantation et d'intégration pour l'affichage extérieur pour le 266, 1^{re} Avenue tel que déposé et autorise l'émission du permis.

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-188

TARIFICATION POUR ÉCHANGE DE SERVICE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

CONSIDÉRANT que les directeurs des Services de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources et de la municipalité de Saint-Claude se sont entendus pour un mode d'opération en cas de demande d'entraide sur le territoire de Saint-Claude dans le MRC du Val-St-François;

CONSIDÉRANT la grille de tarification pour de l'entraide qui est en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE lors d'intervention du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources sur le territoire de la municipalité de Saint-Claude ou sur un des territoires couverts par ce service, la Ville de Val-des-Sources applique la grille de tarification d'entraide applicable sur le territoire de la MRC des Sources reproduite ci-dessous :

Véhicule avec opérateur		Tarification
Autopompe	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Camion échelle	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Unité d'urgence	1 ^{re} heure	325,00 \$
	2 ^e heure et plus	162,50 \$
Véhicule rapide (avec pinces désincarcération)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Camion rapide (pick-up)	1 ^{re} heure	250,00 \$
	2 ^e heure et plus	125,00 \$
Citerne (17 000 litres)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Citerne (plus ou moins 5 000 litres)	1 ^{re} heure	150,00 \$
	2 ^e heure et plus	75,00 \$
Bateau	1 ^{re} heure	200,00 \$
	2 ^e heure et plus	100,00 \$
Traineau de survie et VTT	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Équipement additionnel * (Pompe portative, génératrice, etc.) * À la demande du service incendie seulement.	De l'heure	50,00 \$
Frais d'utilisation	+ 15 % du total facturé des équipements	
Personnel des services incendie	Le salaire horaire réellement payé selon leur convention en vigueur.	
Frais d'administration	+ 8.25 % du total horaire du personnel.	
Annulation des services	50 % de la tarification de la 2 ^e heure du service demandé et payé 3 heures au personnel déplacé selon leur convention.	
Note : frais additionnels possibles sur la facturation dans une situation pouvant demander la relève d'un autre service incendie pour entraide exceptionnelle.		

Adoptée

2024-189

TARIFICATION POUR ÉCHANGE DE SERVICE EN INCENDIE AVEC LA VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT que les directeurs des Services de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources et de la Ville de Danville se sont entendus pour un mode d'opération en cas de demande d'entraide sur le territoire de Danville dans le MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la grille de tarification pour de l'entraide qui est en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE lors d'intervention du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources sur le territoire de la Ville de Danville ou sur un des territoires couverts par ce service, la Ville de Val-des-Sources applique la grille de tarification d'entraide applicable sur le territoire de la MRC des Sources reproduite ci-dessous :

Véhicule avec opérateur		Tarification
Autopompe	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Camion échelle	1 ^{re} heure	650,00 \$

	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Unité d'urgence	1 ^{re} heure	325,00 \$
	2 ^e heure et plus	162,50 \$
Véhicule rapide (avec pinces désincarcération)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Camion rapide (pick-up)	1 ^{re} heure	250,00 \$
	2 ^e heure et plus	125,00 \$
Citerne (17 000 litres)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Citerne (plus ou moins 5 000 litres)	1 ^{re} heure	150,00 \$
	2 ^e heure et plus	75,00 \$
Bateau	1 ^{re} heure	200,00 \$
	2 ^e heure et plus	100,00 \$
Traineau de survie et VTT	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Équipement additionnel * (Pompe portative, génératrice, etc.) * À la demande du service incendie seulement.	De l'heure	50,00 \$
Frais d'utilisation	+ 15 % du total facturé des équipements	
Personnel des services incendie	Le salaire horaire réellement payé selon leur convention en vigueur.	
Frais d'administration	+ 8.25 % du total horaire du personnel.	
Annulation des services	50 % de la tarification de la 2 ^e heure du service demandé et payé 3 heures au personnel déplacé selon leur convention.	
Note : frais additionnels possibles sur la facturation dans une situation pouvant demander la relève d'un autre service incendie pour entraide exceptionnelle.		

Adoptée

2024-190

TARIFICATION POUR ÉCHANGE DE SERVICE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON

CONSIDÉRANT que les directeurs des Services de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources et de la municipalité de Wotton se sont entendus pour un mode d'opération en cas de demande d'entraide sur le territoire de Wotton dans le MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la grille de tarification pour de l'entraide qui est en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE lors d'intervention du Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources sur le territoire de la municipalité de Wotton ou sur un des territoires couverts par ce service, la Ville de Val-des-Sources applique la grille de tarification d'entraide applicable sur le territoire de la MRC des Sources reproduite ci-dessous :

Véhicule avec opérateur	Tarification	
Autopompe	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Camion échelle	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et plus	325,00 \$
Unité d'urgence	1 ^{re} heure	325,00 \$
	2 ^e heure et plus	162,50 \$
Véhicule rapide (avec pinces désincarcération)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Camion rapide (pick-up)	1 ^{re} heure	250,00 \$

	2 ^e heure et plus	125,00 \$
Citerne (17 000 litres)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Citerne (plus ou moins 5 000 litres)	1 ^{re} heure	150,00 \$
	2 ^e heure et plus	75,00 \$
Bateau	1 ^{re} heure	200,00 \$
	2 ^e heure et plus	100,00 \$
Traineau de survie et VTT	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et plus	150,00 \$
Équipement additionnel * (Pompe portative, génératrice, etc.) * À la demande du service incendie seulement.	De l'heure	50,00 \$
Frais d'utilisation	+ 15 % du total facturé des équipements	
Personnel des services incendie	Le salaire horaire réellement payé selon leur convention en vigueur.	
Frais d'administration	+ 8.25 % du total horaire du personnel.	
Annulation des services	50 % de la tarification de la 2 ^e heure du service demandé et payé 3 heures au personnel déplacé selon leur convention.	
Note : frais additionnels possibles sur la facturation dans une situation pouvant demander la relève d'un autre service incendie pour entraide exceptionnelle.		

Adoptée

2024-191

CAMPAGNE DE PROMOTION DU RÔLE DE POMPIER VOLONTAIRE – APPUI AU PROJET

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources à la responsabilité de la gestion du service incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT le besoin de recrutement de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de la révision du schéma de couverture de risques en 2021 par la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources appuie le dépôt du projet – Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire par la municipalité de Saint-Adrien au FRR volet 2 régional pour un montant de 15 183,63 \$.

QUE la Ville de Val-des-Sources soit partenaire du projet et désigne le directeur du service incendie comme représentant pour le comité de coordination.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à contribuer pour un montant de 405 \$.

Adoptée

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Madame Ghislaine Leroux demande à qui s'adresse la mise en place des compteurs d'eau sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources. Madame Leroux souhaite également savoir depuis combien d'années les travaux d'entretiens des espaces verts municipaux sont donnés à sous-contrat. En terminant, madame Leroux demande des précisions sur le fonctionnement pour l'attribution de dérogation mineure.

Monsieur Beaumier demande des explications sur l'arrêt de la subvention pour le compostage domestique.

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Jean Roy félicite Lorie Charland ainsi que les membres de l'équipe municipale pour le grand succès de l'activité en lien avec l'éclipse solaire. Monsieur le maire en demande une mention de félicitations.

2024-192

MENTION DE FÉLICITATIONS À LORIE CHARLAND ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC L'ÉCLIPSE SOLAIRE

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2024 avait lieu l'éclipse solaire et que la Ville de Val-des-Sources souhaitait en faire un évènement;

CONSIDÉRANT que madame Lorie Charland, chargée de projets à la Ville de Val-des-Sources a organisée l'évènement d'une main de maître avec une équipe d'employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé unanimement par tous les membres du Conseil et résolu :

DE féliciter madame Lorie Charland pour l'organisation de l'évènement du 8 avril 2024 en lien avec l'éclipse solaire ainsi que tous les membres de l'équipe d'employés municipaux qui ont fait de l'évènement un énorme succès.

Adoptée

La conseillère Caroline Payer lance l'invitation à participer au Quiz du 125^e ce jeudi 11 avril prochain à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies. Vous devez former une équipe de 4 personnes pour y participer. Des prix de présence seront offerts lors de l'évènement. En terminant, la conseillère Payer invite également la population au lancement de la bande dessinée du 125^e qui devrait avoir lieu le 15 avril prochain.

Le conseiller René Lachance confirme le retour des Vendredis au bord du Pit en 2024. Monsieur Lachance rappelle également l'activité Bouge pour la santé qui aura lieu le 1^{er} juin prochain.

La conseillère Andréanne Ladouceur convie la population à participer aux activités offertes durant la Semaine du Livre qui débute le 15 avril. La conseillère Ladouceur invite les citoyens à rester à l'affût des nouveautés à la bibliothèque ainsi que des spectacles. En terminant, madame Ladouceur souligne le retour encore cette année de la grande Corvée de nettoyage organisé par Anne Guillemette le 21 avril prochain. Départ à l'Hôtel Val-des-Sources.

La conseillère Isabelle Forcier remercie toute la population qui s'est rassemblée à la Place de la Traversée pour admirer les splendeurs de cette éclipse solaire.

Monsieur le maire, Hugues Grimard, remercie les gens présents et les invite à la prochaine séance ordinaire du 6 mai 2024.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-193

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 46.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**